



HADICAP-REPIT

Vous avez choisi de faire appel au service de Gardes à Domicile pour enfant ayant un handicap ou une maladie chronique. Nous vous remercions de votre confiance. L'équipe mettra tout en œuvre pour rencontrer vos attentes, répondre à vos souhaits et contribuer à votre bien-être.

Cette brochure vous donne tous les renseignements nécessaires sur l'organisation du service.

Rue de la Station 17 – 6540 Lobbes - 071/599.900

handicap.repit@fasd.be

Organisation

Un service auprès de vous

La garde à domicile qui vient chez vous est une professionnelle qui fait partie de l'équipe d'AIDE & SOINS A DOMICILE. Elle bénéficie de l'encadrement d'une coordinatrice et d'une formation continue. Elle est tenue par le secret professionnel. Elle assure ainsi une présence de qualité au côté de la personne porteuse du handicap.

Pendant son activité professionnelle, la garde à domicile est couverte par notre assurance.

Vous ne devez donc pas contracter d'assurance particulière.

Une assurance responsabilité civile vous couvre pour les dommages corporels et les bris domestiques occasionnés accidentellement par notre personnel.

Quel est son rôle ?

Le service a pour mission d'assurer, à domicile, la garde de personnes ayant un handicap et cela, pour tout âge c'est-à-dire de l'enfant à l'adulte. Ceci afin de permettre aux parents de souffler de temps en temps, de prendre du recul.

Une priorité est donnée aux personnes handicapées non institutionnalisées.

Le service met en œuvre les moyens nécessaires pour garantir des conditions de garde de qualité (soins, sécurité, hygiène...).

Le service est assuré sur le territoire de la Mutualité chrétienne Hainaut Oriental. Celui-ci couvre les communes se situant dans les régions de Charleroi, du Centre, de Soignies, de Braine-Le-Comte, de Thudinie et de Chimay.

Comment le service se met-il en place ?

Il est important que s'opère une bonne collaboration entre le service et la famille dès le départ. C'est pourquoi plusieurs démarches sont nécessaires lors de la première mise en place.

- Il suffit de contacter le **071/599.900** afin de fixer un premier rendez-vous sans engagement.

- Une première visite est organisée avec la coordinatrice pour écouter la demande des parents, voir si le service peut y répondre et réaliser l'inscription. Lors de cette inscription, un dossier est ouvert. Celui-ci contiendra toutes les informations utiles sur l'enfant et son environnement pour, quand cela se présentera, assurer une prise en charge sécurisante.
- Avant la première garde en tant que telle, une seconde visite est organisée avec la garde à domicile. Celle-ci rencontre la personne handicapée, et organise concrètement la garde : les habitudes, les activités à prévoir, la manutention, etc. afin d'avoir les bons gestes dès le départ. Les éléments recueillis auprès de la famille, lors de ces rencontres, resteront confidentiels. Il vous sera demandé de prévenir de vos besoins de répit au moins une semaine à l'avance afin de bénéficier d'une organisation efficace.
- Vous établissez l'horaire des prestations avec la coordinatrice en fonction des disponibilités du service, avec un maximum de 20 jours de prestations par trimestre.

Horaire

Une garde à domicile vient chez vous

La garde à domicile qui vient chez vous est qualifiée.

Elle bénéficie d'une formation continue : approche de l'enfant handicapé, manutention, animations diverses, etc.

- La garde à domicile fait remplir les feuilles horaires de prise en charge du service.
- La garde à domicile assure la garde de la personne qui lui est confiée, sur base des informations transmises et dans les limites de ses compétences. En aucun cas, elle n'assure la garde d'un autre enfant : si la fratrie devait être présente, il sera convenu de faire appel à une autre personne pouvant en assurer la garde.
- La durée de son service est de minimum 4 heures par jour et de maximum 9h00 (10 heures pour une nuit entière). Les prestations se font de jour comme de nuit, aussi bien la semaine que les week-ends et également les jours fériés.
- Le nombre de journée de garde est limité à 20 jours par trimestre.
- En fin de journée, la garde à domicile remet aux parents un rapport détaillé de la journée ainsi qu'une fiche horaire de la prestation (qui servira pour la facturation).
- Il convient de rappeler que la garde à domicile n'est pas apte à pratiquer des actes techniques d'ordre médical (contrôle monitoring, perfusion, injections, sondes, etc.).
- Pendant les journées de gardes, la garde à domicile adapte les activités aux possibilités de la personne handicapée : musique, ballade, jeux, contes... Elle s'efforce d'assurer bien-être et sécurité en respectant la personne dans toute son intégralité et en assumant une mission éducative active (soins, jeux, activités...).
- La garde à domicile n'effectue pas de tâches ménagères, sauf si celles-ci sont en rapport avec la garde de la personne (changer la literie, aérer, préparer le ou les repas de l'enfant...).
- Les animaux domestiques sont éloignés de l'endroit de garde de façon à éviter tout accident.
- La garde à domicile ne peut pas fumer au domicile de la personne gardée.

Participation

Un imprévu ?

S'il vous est impossible de recevoir la garde à domicile au moment prévu, nous vous remercions de prévenir le service au plus vite, au plus tard 3 jours avant la prestation (sauf en cas de force majeure). Il vous suffit de téléphoner au **071/599.900**.

Si vous ne nous avez pas prévenu, nous serons obligés de vous facturer les prestations prévues.

Dans le cas où vous voudriez des prestations supplémentaires, vous devez prendre contact avec la responsable.

En cas de problème avec la garde à domicile, nous vous invitons à prendre contact avec la responsable. Elle est à votre écoute au **071/599.900** pendant les heures de bureau.

Que prévoir dès le premier jour ?

Un des parents ou toute autre personne majeure désignée par lui, doit impérativement être présent à l'arrivée de la garde à domicile.

Il met à sa disposition:

- Un appareil téléphonique (ou l'adresse d'un voisin possédant le téléphone) au cas où un contact serait nécessaire.
- Le matériel nécessaire aux soins de la personne.
- Les jouets de l'enfant ou le matériel disponible pour les activités que la personne apprécie.
- Les ingrédients nécessaires à la préparation des repas.
- Des vêtements ou des pièces de literie ainsi que des changes en suffisance.
- Le matériel nécessaire à la toilette et à l'hygiène intime.

Ce matériel doit se trouver hors des armoires.

Lors de l'inscription, vous devrez fournir une preuve du handicap de la personne (allocations familiales, majorées, reconnaissance Awiph, attestation de l'ONE ou de fréquentation d'une école d'enseignement spécial, etc).

Prix

Tarif et paiement ?

Le service est ouvert à toutes les familles.

Les tarifs de la prise en charge s'élève à :

- 6 € par heure prestée en journée (de 7h à minuit)
- Un forfait de 50 € pour une prestation de nuit (de 20h à 06h)
- Si des déplacements sont effectués avec la personne handicapée pour des activités extérieures, les kilomètres vous seront facturés à 0,3093 €/ km. (1)

Les membres de la Mutualité chrétienne Hainaut Oriental peuvent bénéficier d'un remboursement de 8 heures de prestations par mois. Il suffit de rentrer votre facture auprès de votre conseiller mutualiste.

La facture vous sera envoyée dans le courant du mois qui suit celui où les prestations ont été effectuées. Vous ne devez rien payer à la garde à domicile.

Les factures sont à payer dans les 10 jours qui suivent leur réception.

En cas de retard de paiement ou de non respect du présent règlement, le service se réserve le droit de suspendre toute prestation future.

Les gardes à domicile, tout comme les autres prestataires de l'équipe Aide & Soins à Domicile, ne peuvent accepter ni cadeaux, ni pourboire.

(1) Tarif au 01/01/09, pouvant évoluer en fonction du tarif officiel

Aide & Soins à domicile, c'est aussi :

- Aides familiales
- Gardes d'enfants malades
- Handicap-Répit
- Gardes-Malades à Domicile
- Aides Ménagères ou Aides Ménagères Titres-Services
- Soins infirmiers à domicile : toilettes, injections, pansements, sondages, perfusions, alimentations parentérales, soins palliatifs, ...

071/599.666 - 24h/24

www.fasd.be - hainaut.oriental@fasd.be

valable pour l'ensemble des services

Trouver l'aide la plus adéquate à vos besoins, organiser l'aide et les soins à domicile de façon optimale Centre de Coordination :

- Coordinatrice de la région de Charleroi : **071/200.154**
- Coordinatrice de la région de La Louvière : **064/238.460**
- Coordinatrice de la région de la Thudinie : **071/599.909**

Si vous avez des questions, si vous désirez de plus amples renseignements sur les services proposés par AIDE & SOINS A DOMICILE, n'hésitez pas à nous contacter. Des professionnels sont à l'écoute de vos besoins et vous transmettront une documentation complète sur le service qui vous intéresse.

Aide & Soins à Domicile est une initiative de la Mutualité chrétienne.

